



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET FILETS DE SECURITE ET DE RESILIENCE / COMPOSANTE 3

Termes de référence relatifs au recrutement d'un centre de formation chargé de la formation en entretien périodique et petite réparation des voitures à l'endroit des chauffeurs du Ministère de la Population et des Solidarités au niveau central et régional.

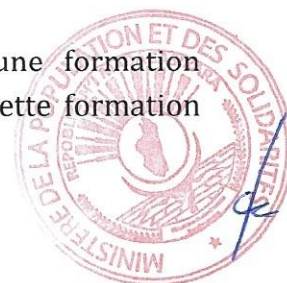
I. CONTEXTE

Dans le cadre du projet Filets de Sécurité et de Résilience visant à soutenir le Ministère de la Population et des Solidarités dans l'amélioration et le suivi des programmes de protection sociale, il est impératif de **garantir la mobilité et la sécurité des équipes** chargées de réaliser des missions auprès des régions d'intervention.

Les **voitures de service jouent un rôle essentiel** dans la réalisation de ces missions. Cependant, leur maintenance régulière et la gestion des petites réparations sont indispensables pour assurer leur bon fonctionnement et prolonger leur durée de vie opérationnellement.

Malgré leur importance, les chauffeurs des voitures de projet ne disposent pas nécessairement des compétences techniques requises pour effectuer l'entretien périodique et les petites réparations des véhicules. Cette lacune peut entraîner des retards dans les missions, voire mettre en danger la sécurité des missionnaires en cas de panne en cours de route.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé d'organiser une formation spécialisée en entretien périodique et petites réparations de voiture. Cette formation



permettra aux chauffeurs des voitures de service **d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour effectuer efficacement les tâches d'entretien courant** et résoudre les problèmes mineurs rencontrés sur les véhicules.

En renforçant les capacités des chauffeurs en matière de maintenance automobile, le projet vise à **garantir la disponibilité continue des voitures de service et à réduire les risques liés aux pannes imprévues** pendant les missions sur le terrain. En outre, cette initiative contribuera à optimiser les coûts de maintenance et à préserver les ressources financières du projet.

La formation en entretien périodique et petites réparations de voiture s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour assurer le succès et l'efficacité des opérations du projet Filets de Sécurité et de Résilience.

II. Tâches et missions du centre de formation (et/ou institution agréée) :

Sous la supervision du Directeur Général des Solidarités, le centre de formation aura comme mission de :

- Former les chauffeurs des voitures de service aux procédures d'entretien périodique recommandées par le constructeur automobile,
- Familiariser les chauffeurs avec les techniques de détection et de résolution des problèmes courants rencontrés sur les voitures, tels que les pannes de batterie, les crevaisons et les dysfonctionnements électriques mineurs.
- Préciser les outils indispensables pour les chauffeurs et expliquer leur mode d'utilisation
- Sensibiliser les chauffeurs aux bonnes pratiques de conduite en ville, sur route nationale et sur piste, et de gestion des véhicules afin de veiller à ce que les véhicules soient utilisés aux fins permises et de minimiser l'usure prématurée des composants et d'optimiser la consommation de carburant.
- Renforcer les compétences des chauffeurs en matière de sécurité routière et de premiers secours afin de prévenir les accidents et de réagir efficacement en cas d'urgence pendant les missions sur le terrain.

III. Résultats attendus

- Amélioration de la disponibilité opérationnelle des voitures de service grâce à une maintenance régulière et efficace, réduisant ainsi les temps d'immobilisation dus à des pannes imprévues.



- Réduction des coûts de maintenance et d'exploitation des véhicules grâce à une gestion proactive des problèmes mécaniques mineurs et à l'optimisation des pratiques de conduite.
- Augmentation de la sécurité des missions sur le terrain grâce à une meilleure préparation des chauffeurs pour faire face aux situations d'urgence et aux incidents routiers.
- Renforcement des connaissances sur les utilisations autorisées des véhicules officiels, en particulier ceux acquis par le biais d'un financement extérieur
- Renforcement de la confiance des équipes de terrain dans la fiabilité des véhicules de service, favorisant ainsi une exécution plus efficace des activités du projet dans les régions d'intervention.

IV. Activités principales du Centre de formation

Le centre de formation aura comme activités principales de :

- Concevoir le programme de formation
- Faire valider les modules du programme de formation auprès de la commission de validation
- Assurer l'animation des sessions de formation suivant le calendrier établi par le Ministère au niveau régional en utilisant des méthodes pédagogiques interactives tout en veillant à ce que les chauffeurs acquièrent les compétences nécessaires de manière efficace.
- Mettre en place des ateliers pratiques équipés des outils et équipements nécessaires pour permettre aux chauffeurs de mettre en pratique les techniques d'entretien et petites réparations de voitures apprises en cours théoriques
- Fournir un suivi individuel aux chauffeurs en identifiant leurs besoins de renforcement durant les sessions de formation.
- Rédiger un rapport de synthèse de la formation

V. Détails de la mission

Ainsi, le renforcement de capacité des chauffeurs se fera en deux (02) parties :

1. La première partie sera à attribuer à l'endroit des chauffeurs des régions d'intervention du PFSR ayant été dotés de véhicules par ledit projet ;



2. La deuxième partie de formation sera à entreprendre après dotations de véhicules à l'endroit des chauffeurs des régions concernées.

Cibles de la formation : les chauffeurs centraux et ceux des régions d'intervention dotées de véhicules

Durée de la formation : l'atelier de formation durera 5 jours repartis en axes

VI. Livrables :

- Des programmes détaillés pour chaque module de formation cinq (5) jours après la signature du contrat
- Des supports de formation tels que les présentations PowerPoint, les manuels de formation, des vidéos d'instructions et guides pratiques nécessaires pour accompagner les séances de formation dix (10) jours après la signature du contrat
- Des rapports d'évaluation détaillés sur les performances des chauffeurs cinq (5) jours après la formation
- Rapports des sessions de formation cinq (5) jours après la formation

VII. Profil du centre de formation et des Formateurs :

Le centre de formation doit avoir :

- Etre constitué légalement au moins 07 ans ; et être à jour vis-à-vis de la fiscalité
- Au moins 05 années d'expériences dans l'octroi de formation dans le domaine de la mécanique automobile
- Une connaissance profonde des véhicules 4*4 diesel de la marque TOYOTA
- Etre en mesure de répondre aux tâches et missions sus-citées
- Au moins deux (02) prestations probantes dans l'encadrement d'équipe d'entreprise en matière d'entretien périodique de voiture et de petites réparations
- En disponibilité au moins quatre (4) formateurs capables de dispenser ladite formation

Les formateurs doivent disposer :

- D'un diplôme de Bacc+4 en mécanique automobile et ou d'un certificat en formation professionnelle en mécanique automobile



- D'au moins 5 ans d'expériences pratiques dans l'entretien périodique de voitures et en petites réparations
- D'une expérience significative dans la conception et la réalisation des contenus pédagogique et andragogique ;
- D'une connaissance profonde des véhicules 4*4 diesel de la marque TOYOTA
- D'une connaissance avérée avec les normes et réglementations en vigueur dans le domaine de la mécanique automobile
- D'une connaissance avérée en ce qui concerne la sécurité des véhicules et les bonnes pratiques d'entretien
- D'une connaissance des technologies émergentes dans le domaine de l'automobile
- De qualités en termes de communication et d'une aptitude réelle à animer les sessions de formations sur les modules évoqués notamment une parfaite connaissance des aspects pédagogiques ;

VIII. PARTICIPANTS ET LIEUX D'INTERVENTION

La première partie de formation sera attribuée aux dix-huit (18) chauffeurs des quatorze (14) régions d'interventions dotées de véhicules dont quatre (04) d'entre eux au niveau central.

La seconde partie de formation sera à attribuer aux chauffeurs des 8 huit nouvelles régions d'intervention après leurs nouvelles dotations de véhicules

En effet, la première phase sera répartie en deux axes :

Axe 1 -Antsirabe : Central (2), Analamanga, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Itasy, Vakinankaratra, Menabe

Axe 2 -Toliara : Central (2), Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Atsimo andrefana, Atsimo atsinanana, Fitovinany, Androy, Anosy

	Cible	Lieux de formation	Nombre de participants	Durée de formation
PREMIERE PARTIE	<i>Chauffeurs des véhicules du projet centraux et régionaux</i>	Antsirabe	09	05 jours
		Toliara	09	05 jours



Les interventions suivront le calendrier établi par le Ministère.

IX.NOTE ET OBLIGATIONS

- Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les propriétés de projet et du Ministère de la Population et de la Solidarité et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement écrit du Ministère.
- Les documents et informations partagés au(x) consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. ne peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission.
- Les consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. ne se livreront pas, de façon directe ou indirecte, à des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités accomplies au titre de son contrat avec le Ministère.
- Toutes fraudes, malversations, corruptions de consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. entraîneront une rupture de contrat avec consultants/les ONG/bureaux d'études/etc.
- Si un consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. a un lien direct/indirect avec un personnel de Ministère, il a l'obligation de signaler cela dès la remise de son offre

Antananarivo, le 14 Août 2024

Le Coordonnateur

